

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
c/o Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur DMS / Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFU/545148
DMS CL/2043-0032/21/2014-318PR
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.20/s.560
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc d'Egmont. Demande de permis unique portant sur l'installation d'une plaquette pour marquer le chêne désigné comme « arbre de frimousse ». Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par Mm C. Leclerc, DMS

En réponse à votre courrier du 13 octobre 2014 sous référence, réceptionné le 15 octobre, nous vous communiquons **l'avis conforme défavorable** émis par la CRMS en sa séance du 22 octobre 2014, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise le marquage d'un des arbres du parc d'Egmont comme « *arbre de frimousse* » au moyen d'une plaquette fixée sur le tronc de l'arbre à l'aide d'une bande de caoutchouc et d'une pancarte A2 ancrée dans le sol au pied de celui-ci (pour inciter le visiteur à toucher l'arbre afin d'y trouver un soutien émotionnel quand un proche est atteint de maladie). L'arbre concerné est un chêne de Turner (*Quercus x turneri*) de 264 cm de circonférence mesurée à 0.8 cm, situé au sud-ouest de l'orangerie.

La CRMS ne peut approuver la demande car le piétinement des nombreux visiteurs potentiels sous la couronne de l'arbre risquerait de générer un tassement du sol qui serait préjudiciable à son système racinaire ainsi qu'à la bonne conservation de la pelouse qui se développe au pied de celui-ci.

Or, ce chêne de Turner doit être considéré comme une véritable plante de collection et le parc subirait une grande perte s'il venait à disparaître. ***Vu le caractère irremplaçable de l'arbre, la Commission émet donc un avis défavorable sur la demande.*** En effet, tout arbre dans le parc pourrait être utilisé comme arbre de frimousse : il n'y a donc pas lieu de canaliser le public vers un arbre particulier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : C. Leclercq
BDU-DU : C. Defosse
M. G. Coomans de Brachène, Echevin en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine